



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/26
24 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée : 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : ÉTHIOPIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième et dernière tranche) PNUE et ONUDI

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Éthiopie**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (agence principale), ONUUDI	85 ^e réunion	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	3,96 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2019		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					3,53				3,53

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	5,5	Point de départ des réductions globales durables :	5,5
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,92	Restante :	3,58

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,21
	Financement (\$US)	39 550

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	5,5	5,5	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	3,58	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	5,5	5,5	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	3,58	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	85 000	0	0	0	55 000	0	0	0	35 000	175 000
		Coûts d'appui	11 050	0	0	0	7 150	0	0	0	4 550	22 750
	ONUUDI	Coûts de projet	70 000	0	0	0	70 000	0	0	0	0	140 000
		Coûts d'appui	6 300	0	0	0	6 300	0	0	0	0	12 600
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet		155 000	0	0	0	125 000	0	0	0	0	280 000
	Coûts d'appui		17 350	0	0	0	13 450	0	0	0	0	30 800
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts de projet										35 000	35 000
	Coûts d'appui										4 550	4 550

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
--	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Éthiopie, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 35 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 4 550 \$US pour le PNUE seulement.¹ Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Éthiopie a déclaré, dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays, une consommation de 3,53 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 36 pour cent à l'objectif de référence du HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2015-2019 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Éthiopie (2015-2019 – Données de l'Article 7)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
Tonnes métriques	85,2	83,40	76,00	72,00	64,10	100,00
Tonnes PAO	4,69	4,59	4,18	3,96	3,53	5,50

*Données du programme de pays

3. L'Éthiopie consomme uniquement du HCFC-22, lequel est utilisé exclusivement dans le secteur de l'entretien. La consommation continue de décliner avec la mise en oeuvre des activités du secteur de l'entretien en réfrigération faisant partie du PGEH et ainsi que du système d'autorisation et de contingentement.

Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de l'Éthiopie a déclaré des données de consommation de HCFC sectorielles qui sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. La réglementation de l'Éthiopie en matière de SAO, publiée en 2011, couvre les importations et les exportations de SAO ainsi que les équipements avec SAO, et prévoit un système d'autorisation de toutes les SAO réglementées, notamment les HCFC. L'Agence de protection de l'environnement – APE (Environmental Protection Agency - EPA) est le centre de liaison du Protocole de Montréal et coordonne toutes les activités nationales réalisées en vue de la conformité. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Office éthiopien des recettes des douanes pour l'application des règlements sur les SAO et l'accroissement de la sensibilisation des importateurs et du public en général aux questions relatives à l'ozone. Les substances indiquées aux annexes A, B, et E du Protocole sont interdites, sauf le bromure de méthyle pour la période de quarantaine et la pré-expédition. Bien que l'Unité nationale d'ozone (UNO) ne soit pas informée des stocks de substances réglementées qui ont été éliminées au pays, certains équipements dotés de telles substances sont encore utilisés et l'UNO vise à assurer la disposition sécuritaire de ces substances.

6. Une personne qui importe des SAO sans l'autorisation de l'APE se voit imposer une amende d'au moins 10,000 Birr (ETB) (300 \$US) ou une peine d'emprisonnement d'au plus deux ans, ou les

¹ Selon la lettre du 13 mars 2020 de la Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques de l'Éthiopie au Secrétariat.

deux; et tout vendeur engagé dans le domaine des SAO ou de tels appareils doit tenir des registres de la quantité, du type et du pays d'origine des SAO ou des appareils importés, vendus, réparés, entretenus ou fabriqués, et il doit déclarer ces données à l'APE (EPA). Les infractions entraînent une amende de 10,000 à 20,000 Birr (ETB) (jusqu'à 6,00 \$US). Jusqu'à maintenant, ni violation, ni sanction, ni pénalité n'ont été imposées. Les expéditions suspectes peuvent être évaluées dans un laboratoire en fonction des normes de l'APE ou de l'Agence des normes éthiopiennes (Ethiopian Standards Agency - (ESA)). Les expéditions illicites peuvent être saisies et retournées au pays d'origine, et le coût sera facturé à l'importateur.

7. Un groupe de travail, dirigé par le Sous-commissaire de l'Environnement, des forêts et du changement climatique (Environment, Forest and Climate Change), a été organisé pour traiter les recommandations du rapport de vérification présenté à la 77^e réunion,² y compris entre autres la nécessité d'améliorer les communications entre l'UNO et les importateurs de HCFC; renforcer la collaboration entre l'UNO, les douanes, et les agents d'exécution, afin de mieux cibler les importations illicites; élaborer des formulaires d'application normalisés pour les autorisations et les contingents; et élaborer un site Web en ligne pour permettre aux importateurs de demander des contingents. Les mesures à prendre pour traiter ces recommandations sont prévues dans le cadre de la troisième tranche.

8. Deux sessions de formation ont été organisées pour 60 agents des douanes, dont 23 femmes, sur l'identification des SAO, la lutte au commerce illicite, et la mise en oeuvre de règlements nationaux sur les SAO.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Trois ateliers pour environ 75 techniciens en réfrigération, dont sept techniciens et huit formateurs étaient des femmes, ont été dispensés en bonnes pratiques de réfrigération, y compris la manutention sécuritaire de frigorigènes inflammables et des technologies émergentes comme le CO₂ et la technologie aux hydrocarbures (HC). Trois réunions pour 150 participants de l'association en réfrigération portant sur la mise en oeuvre des activités du PGEH ont été organisées et comprenaient une discussion sur l'exploitation et la maintenance sécuritaires des équipements de réfrigération et de climatisation individuels (RAC) avec des frigorigènes inflammables.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet

10. L'UNO a recruté un consultant chargé d'aider au suivi de la mise en oeuvre des activités du PGEH, et de rassembler les données sur les HCFC importés et leur distribution.

Niveau de décaissement des fonds

11. En mars 2020, des 280 000 \$US approuvés jusqu'à cette date, 180 000 \$US avaient été décaissés (soit 110 000 \$US pour le PNUE et 70 000 \$US pour l'ONUDI) (Tableau 2). Le solde de 100 000 \$US sera décaissé en décembre 2021.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de l'Éthiopie (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	85 000	85 000	55 000	25 000	140 000	110 000
ONUDI	70 000	70 000	70 000	0	140 000	70 000
Total	155 000	155 000	125 000	25 000	280 000	180 000
Taux de décaissement (%)	100		20		64	

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/44.

Plan de mise en oeuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre juin 2020 et décembre 2021 :

- (a) Quatre ateliers destinés à environ 60 agents des douanes sur l'identification des HCFC et des équipements avec HCFC et sur les règlements en matière de SAO, et l'élaboration d'un site Web pour permettre aux importateurs de présenter une demande en ligne pour un contingent qui serait accessible à l'UNO, au laboratoire de l'ESA (EPA) et aux douanes, conformément aux recommandations du rapport de vérification présenté à la 77^e réunion (PNUE) (15 000 \$US);
- (b) Quatre ateliers en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération destinés à quelque 80 techniciens en réfrigération, y compris la récupération, le recyclage et la régénération des frigorigènes, et l'entretien et la maintenance sécuritaires des équipements de climatisation individuels (RAC) avec frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) (GWP); deux réunions de l'association de réfrigération afin d'accroître la sensibilisation à la mise en oeuvre du PGEH, et sur l'installation, l'exploitation, la maintenance, et la disposition des équipements individuels avec frigorigènes inflammables, ainsi que des données sur l'utilisation de bonnes pratiques d'entretien afin de maintenir l'efficacité énergétique des équipements. L'égalité des genres et la responsabilisation des femmes feront partie des réunions avec l'association des climatiseurs individuels et d'autres intéressés (PNUE) (15 000 \$US);
- (c) Achat et distribution d'équipements aux centres de formation professionnelle (par ex., unités de récupération avec cylindres, ensemble de pression aux collecteurs, détecteurs de gaz, et modules d'enseignement sur les hydrocarbures), identificateurs de frigorigènes pour les douanes et les centres de formation, et outils pour les techniciens d'entretien (par ex., clé ajustable, détecteurs de gaz, outils de sertissage, unités de torchage de gaz, cintreuse à tube, vannes, raccords) (ONUDI) (70 000 \$US de la deuxième tranche); et
- (d) Évaluation et suivi du projet : un consultant sera embauché pour aider à la mise en oeuvre des activités du PGEH, y compris les visites sur place aux ateliers régionaux, afin d'évaluer la quantité de HCFC consommée, et aux points d'entrée frontaliers dotés d'identificateurs de frigorigènes, afin d'évaluer le commerce transfrontalier des frigorigènes. L'UNO se tiendra au courant du nombre de femmes techniciennes, formatrices et agentes des douanes ayant reçu une formation (PNUE) (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

13. Le gouvernement de l'Éthiopie a déjà émis pour 2020 des contingents d'importation de 3,50 tonnes PAO de HCFC, ce qui est inférieur à l'objectif de réglementation de 3,58 tonnes PAO du Protocole de Montréal pour cette année.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. Dans le cadre de la deuxième tranche, l'ONUDI avait prévu acheter d'autres équipements de formation pour les centres de formation professionnelle, des identificateurs de frigorigènes pour les douanes et les centres de formation, et des outils pour les techniciens d'entretien. Toutefois, la mise en oeuvre de ces achats a été retardée en raison de la situation politique du pays en 2016 - 2017, qui comprenait un état d'urgence, au cours duquel des activités ne pouvaient être mises en oeuvre. En outre, l'administrateur du bureau national de l'ozone a été remplacé, ce qui a encore retardé la mise en oeuvre des activités.

15. La situation politique s'est maintenant stabilisée et on a embauché et formé un nouvel administrateur du bureau national. En collaboration avec l'Unité nationale d'ozone, on est à finaliser le bon de commande des équipements. Après la finalisation, l'expédition devrait habituellement prendre quatre semaines. Toutefois, la livraison sera probablement reportée étant donné la situation liée au COVID-19.

Niveau de décaissement des fonds

16. Le Secrétariat a pris note du faible taux de décaissement des fonds de la deuxième tranche en raison du retard dans la mise en oeuvre, et du fait qu'avec l'approbation de la troisième tranche, le solde restant du projet atteindrait 135 000 \$US. Comme la date d'achèvement de la phase I est le 31 décembre 2021 selon le paragraphe 14 de l'accord, le Secrétariat était préoccupé à l'effet que le pays ne serait pas en position d'achever la phase I du PGEH avant cette date, particulièrement en raison des défis supplémentaires possibles auxquels le pays aurait à faire face en raison de la pandémie mondiale du COVID-19. On s'est donc entendu pour prolonger au 31 décembre 2022 l'achèvement de la phase I du PGEH, en étant entendu que le PNUE, l'ONUDI et le gouvernement accentueraient leurs efforts visant à mettre en oeuvre les activités de la phase I; que le PNUE présenterait à la première réunion de 2021 un rapport périodique sur la mise en oeuvre des activités, y compris les décaissements effectués; et que le gouvernement pourrait présenter sa phase II du PGEH lorsque au moins 80 pour cent du financement total approuvé pour l'ONUDI aurait été décaissé.

Durabilité de l'élimination des HCFC

17. Le pays est doté d'un système d'autorisation et de contingentement visant à réglementer les importations de HCFC, les violations étant assujetties à une amende et à une possibilité d'emprisonnement. Les envois suspects sont inspectés en collaboration avec les douanes et l'Unité nationale d'ozone (UNO), et feront l'objet d'essais dans un laboratoire du gouvernement. Les importations de substances réglementées ayant été éliminées graduellement sont interdites. L'assistance technique et les équipements de formation fournis aux centres de formation professionnelle pour la formation de techniciens en climatisation individuelle renforceront encore davantage le secteur de l'entretien en réfrigération et assureront la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC. Bien qu'on puisse encore importer des équipements avec HCFC au pays, le pays envisagerait de traiter ces importations dans le cadre de la phase II du PGEH.

Conclusion

18. Le PGEH avance, le système d'autorisation et de contingentement du pays est opérationnel et il permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le niveau de consommation de 2019 était inférieur de 36 pour cent au niveau de référence du pays. Bien que le pays ait connu des retards en raison de la situation politique du pays en 2016 - 2017, le niveau de décaissement de la deuxième tranche est de 20 pour cent. Bien que la situation se soit stabilisée, et qu'un nouvel administrateur du bureau national ait été formé, la pandémie du COVID-19 entraînera probablement d'autres délais, et l'on juge qu'il serait utile de reporter d'un an

la phase I du PGEH. Les activités mises en oeuvre jusqu'à maintenant et celles qui sont prévues dans le cadre de la troisième tranche viendront renforcer le secteur de l'entretien et assurer la durabilité à long terme des activités. Elles continueront d'aider le pays à respecter ses obligations de conformité en vertu du Protocole.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Éthiopie;
- (b) Approuve sur une base exceptionnelle, étant donné d'autres retards possibles liés à la mise en oeuvre des activités d'élimination attribuables à la pandémie du COVID-19, et prenant note qu'aucune extension future de la mise en oeuvre du projet ne sera demandée, la date d'achèvement de la phase I du PGEH de l'Éthiopie est donc reportée au 31 décembre 2022; et
- (c) Demande au gouvernement de l'Éthiopie, au PNUE et à l'ONUDI de présenter, à la première réunion du Comité exécutif en 2023, un rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail associé à la tranche finale ainsi que le rapport d'achèvement du projet.

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH de l'Éthiopie et du plan correspondant de mise en oeuvre 2020-2021, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que le PNUE, l'ONUDI et le gouvernement intensifieraient leurs efforts afin de mettre en oeuvre les activités de la phase I du PGEH; que le PNUE présenterait à la première réunion de 2021 un rapport périodique sur la mise en oeuvre des activités, y compris les décaissements réalisés; et que le gouvernement pourrait présenter sa phase II du PGEH dès que 80 pour cent du financement total approuvé pour l'ONUDI auraient été décaissés :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	35 000	4 550	PNUE